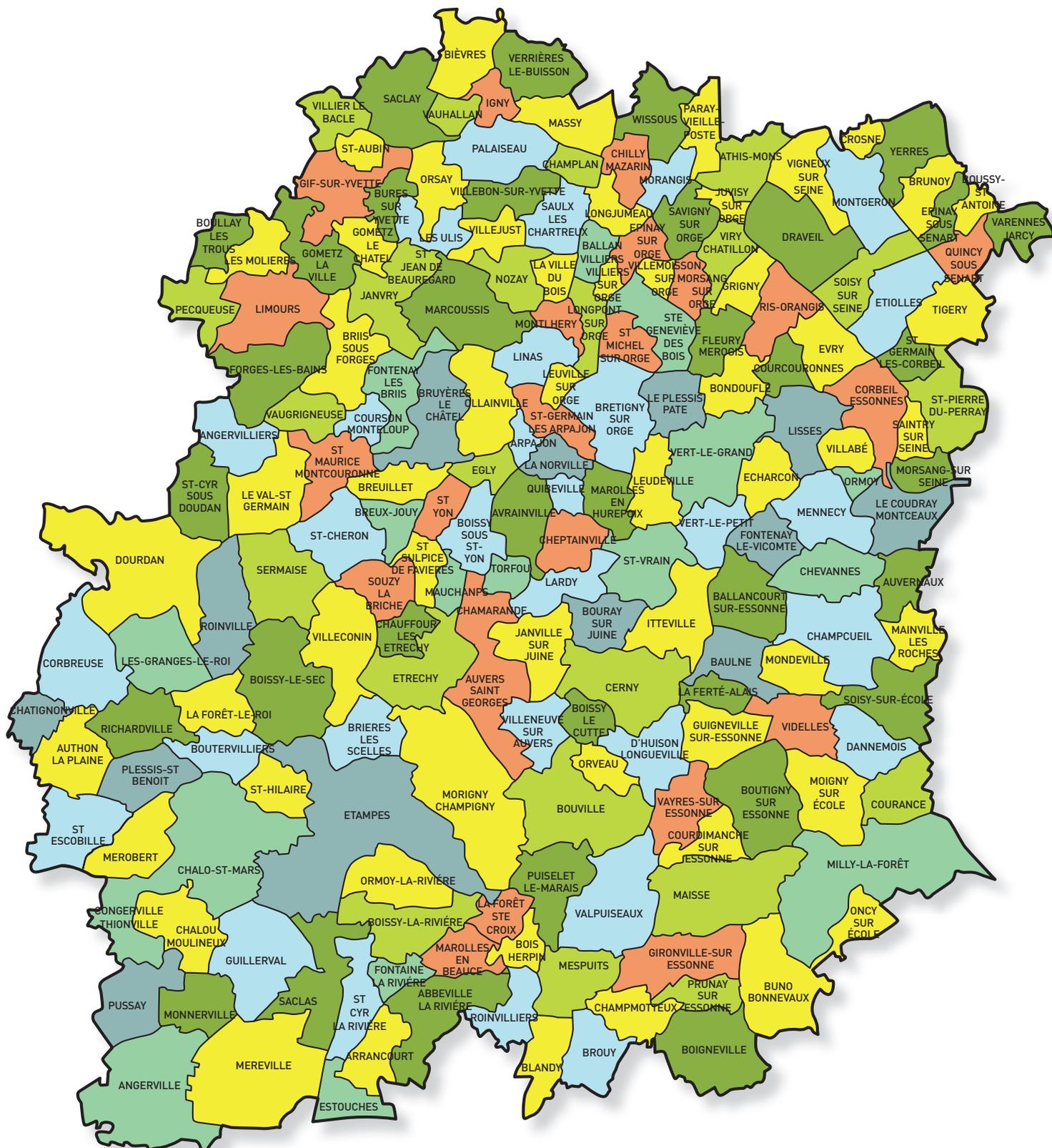


les rencontres départementales de l'habitat 2015



Le logement représente plus du quart du budget pour les 20% des ménages ayant les revenus les plus faibles ; il s'agit de leur premier poste de dépense. Or, le faible niveau de développement de l'offre de logements ces dernières années et particulièrement en 2014 entraîne des difficultés grandissantes pour ces ménages. Leur capacité à accéder à la propriété ou à louer un logement du parc privé se raréfie. Une mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux est donc nécessaire pour retrouver une dynamique de production ; elle est indispensable pour répondre aux nombreux besoins. En particulier, une attention particulière doit être portée au développement de l'offre sociale sur les communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Cependant, l'année 2014 a vu des signes positifs en matière d'amélioration des conditions de logement. Le plan de rénovation énergétique de l'habitat a permis de dépasser largement les objectifs en matière de lutte contre la précarité énergétique. De nouveaux dispositifs en matière de lutte contre l'habitat indigne ont été lancés à l'échelle régionale. Différentes collectivités se sont engagées dans la mise en place de dispositifs de prévention en matière de copropriétés dégradées.

Par ailleurs, l'année 2014 a été marquée par une nouvelle étape de la politique de la ville. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fixé les critères d'une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, défini le nouveau cadre contractuel intercommunal pour traiter les volets cohésion sociale, renouvellement urbain et développement économique, et créé le nouveau programme national de renouvellement urbain.